



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-39) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SIMONE-VEIL

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5684H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 18 décembre 2013, approuvant le programme de construction d'un groupe scolaire, sis 34 rue Mirabeau ;

Vu la délibération du 15 octobre 2015, modifiant le programme de construction de ce groupe scolaire ;

Considérant les travaux, au 34 rue Mirabeau, de construction d'un groupe scolaire et la création de 150 nouvelles places en accueil de loisirs supplémentaires ;

Considérant la possibilité de solliciter des subventions d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Action Sociale de la CAF du Val-de-Marne, du 19 septembre 2018, approuvant sa participation financière à la construction du nouvel accueil de loisirs ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 12 décembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention n°201800028 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention relative à la création de l'accueil de loisirs Simone-Veil.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention et les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

ARTICLE III : La recette correspondante sera inscrite au budget de la ville aux chapitre et article de l'exercice concerné.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5684H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018
